

Zonage réglementaire

Feuille 2

(Risques de mouvements de terrain, d'inondation, de crue torrentielle et de ruissellement)

Le PPRN de Valensole comporte également des plans de zonage relatifs aux risques de retrait-gonflement des argiles et d'incendie de forêt

Légende :

Niveau de contraintes

- Zones d'interdictions (réglements R1 à R5 et R10)
- Zones de contraintes moyennes ou faibles (réglements B11 à B19)
- Zones de contraintes fortes (réglements B20 et B21)
- Zones sans contrainte spécifique Pour les risques de mouvements de terrain, d'inondation, de crue torrentielle et de ruissellement.



Service instructeur :
Direction départementale des territoires

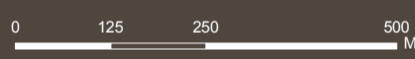
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

N° 2018-310-002

du 6 novembre 2018

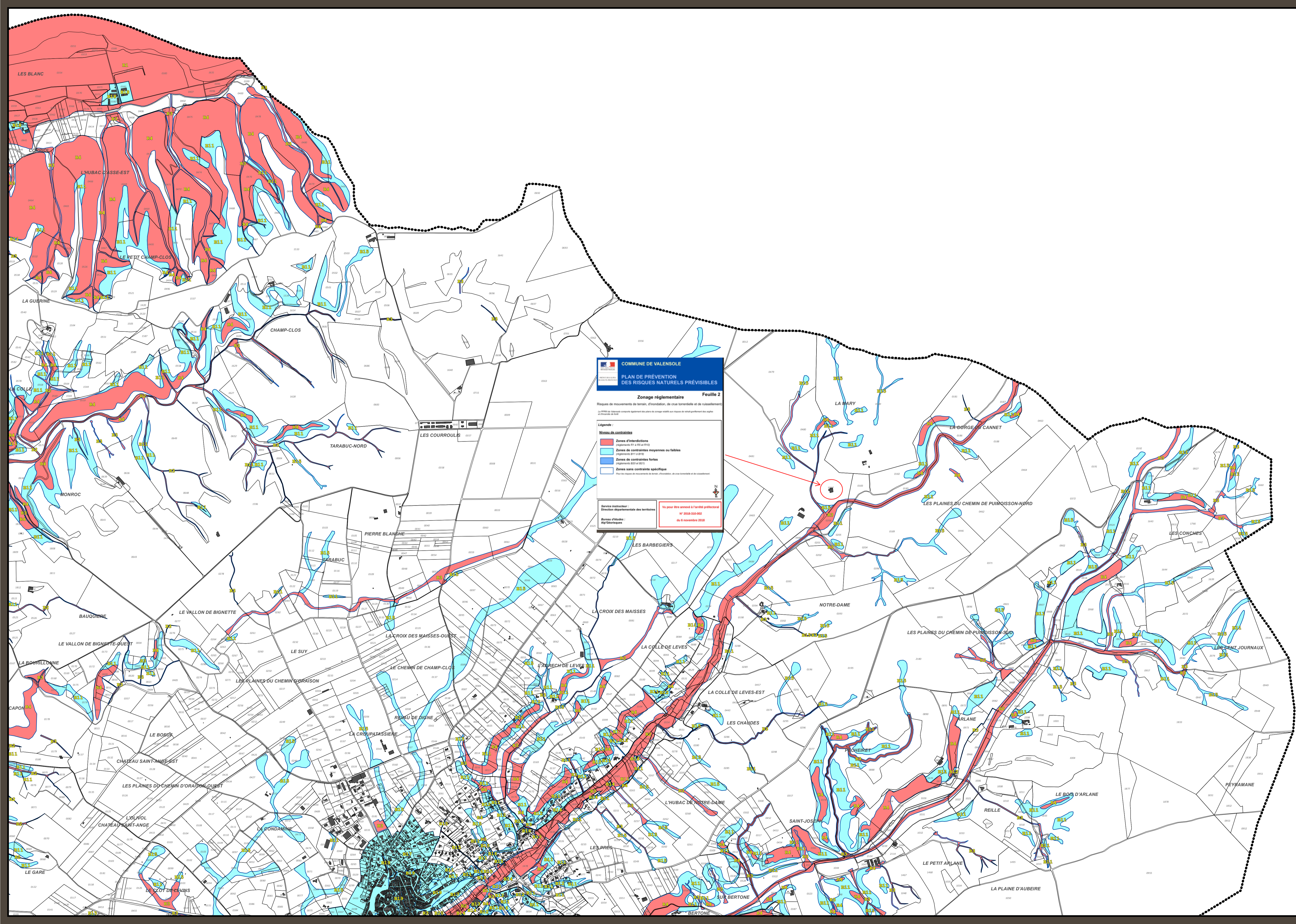
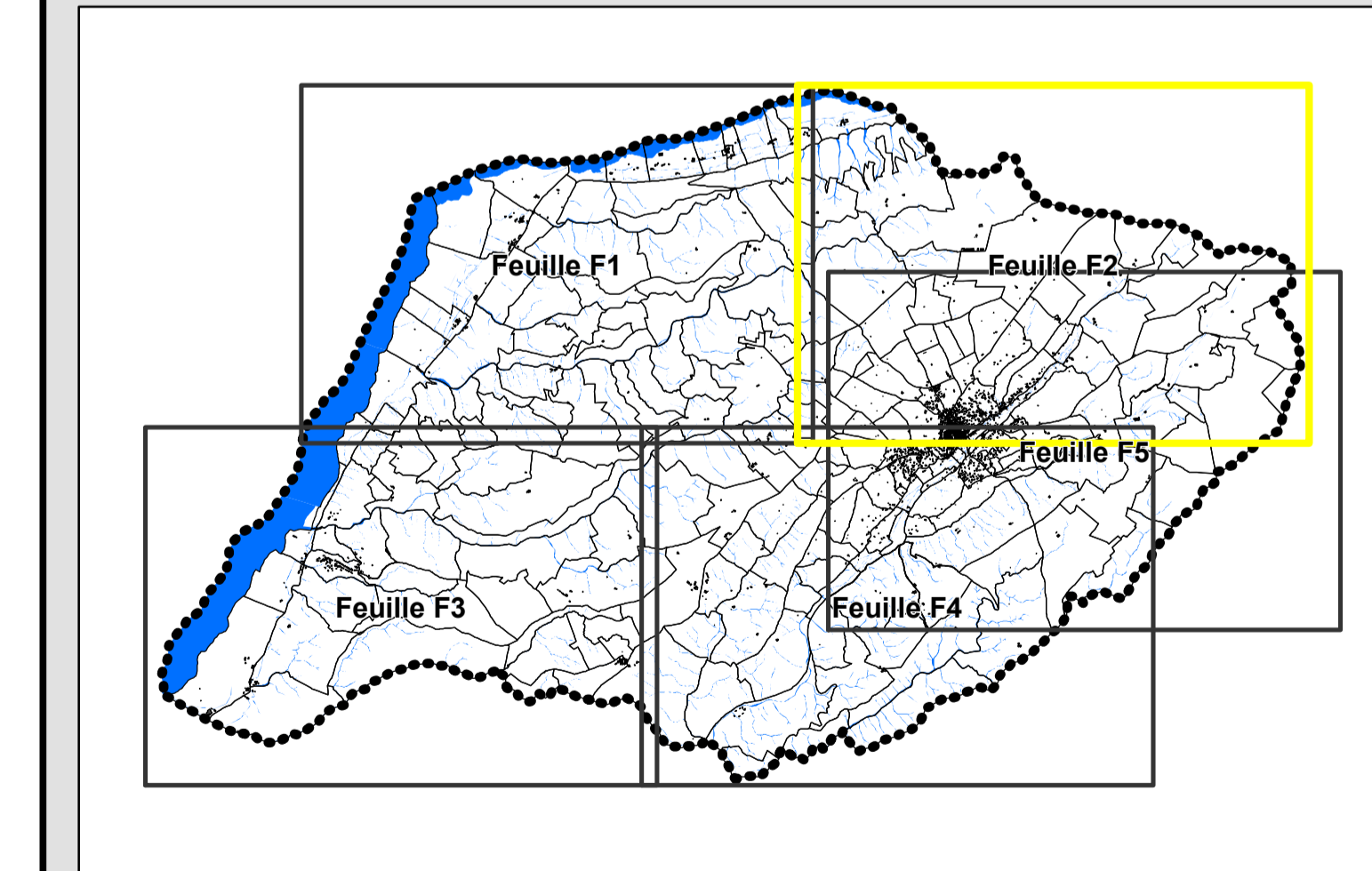
Bureau d'études :
Alp'Géorisques

Echelle : 1/10 000



Octobre 2018

Schéma d'assemblage :



COMMUNE DE VALENSOLE
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
Zonage réglementaire Feuille 2
Risques de mouvements de terrain, d'inondation, de crue torrentielle et de ruissellement
Légende :
Niveau de contraintes
Zones d'interdictions (réglements R1 à R5 et R10)
Zones de contraintes moyennes ou faibles (réglements B11 à B19)
Zones de contraintes fortes (réglements B20 et B21)
Zones sans contrainte spécifique Pour les risques de mouvements de terrain, d'inondation, de crue torrentielle et de ruissellement.
Service instructeur : Direction départementale des territoires
Bureau d'études : Alp'Géorisques
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2018-310-002 du 6 novembre 2018